

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Coglès, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Amand ROGER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : 17

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 06 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Amand ROGER, Maire

MM Mme Daniel HELBERT, Emmanuel BRASSELET et Rozenn LE BOURDOULOUS, Adjoints

MM : Raymond BERTHELOT, Roger MONTHORIN, Didier VALTAIS, Pascal REGNAULT, Christian DUBOIS, Sylvie DEAN, Nathalie DEGUYPE, Rodolphe HAMEAU, Marylène ROUSSEL, Noëlle CAILLIÈRE, Manuëla DESPAS, Maud LIGER et Éric D'HANGEST.

EXCUSÉES : Mesdames Fabienne TRABIS et Virginie MALLE.

POUVOIR : Mme Virginie MALLE a donné pouvoir à Mr Amand ROGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Emmanuel BRASSELET

1 - SÉNATORIALES - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTA2015957J relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Messieurs Raymond BERTHELOT, Daniel HELBERT, Madame Maud LIGER et Monsieur Éric D'HANGEST

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) La liste déposée et enregistrée :

La liste A est composée par :

Monsieur Amand ROGER, Titulaire
Madame Fabienne TRABIS, Titulaire
Monsieur Daniel HELBERT, Titulaire
Madame Rozenn LE BOURDOULOUS, Titulaire
Monsieur Emmanuel BRASSELET, Titulaire
Madame Nathalie DEGUYPE, Suppléante
Monsieur Rodolphe HAMEAU, Suppléant
Madame Marylène ROUSSEL, Suppléante.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

c) Élection des délégués titulaires et suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Liste A :

- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 18

Monsieur le Maire proclame les résultats et précise que la liste A a obtenu 18 suffrages exprimés et obtient la totalité des sièges.

2 - VOTE DES TAUX IMPOSITION 2020
--

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2020, c'est-à-dire :

TAXE D'HABITATION :	14.88 %
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE BATIE :	15.79 %
TAXE FONCIERE SUR PROPRIETE NON-BATIE :	35.24 %

Le montant des recettes fiscales s'élève à 528 300 euros.